

<b>ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES ANDROUET DUCERCEAU</b>
10, rue Jeanne d'Arc, 45000 Orléans
Directeur : Monsieur DUSSART François
Tél : 02 38 81 05 06
ec-jacques-andruet-ducerceau-orleans@ac-orleans-tours.fr
Elu : Madame RICARD Brigitte
Quartier :

## Compte-rendu du Conseil d'Ecole

du 07/02/2017

### Présents :

Elue : Mme Brigitte Ricard

DDEN : Mme Claude Jégou

Parents élus : Mmes Vicky Gougis, Sabrina Niort, M. Boris Rousseau, Paul Germain

Enseignants : Mmes Karine Amato, Béatrice Chevassut, Valérie Lecomte, Catherine Sançois et MM. François Dussart, Jean Luc Flageul

Référent périscolaire : Mme Annabelle Teixeira Valdès

### 1) Périscolaire

Les TAP sont en place les lundis, mardis et jeudis de 15h45 à 16h45.

Ces ateliers, consécutifs à la réforme des rythmes scolaires, accueillent la grande majorité des élèves de l'école. Comme cela avait été soulevé lors du dernier conseil d'école, les parents d'élèves s'interrogent sur

- le taux d'encadrement par atelier (celui-ci est jugé trop élevé)
- l'intérêt de certains ateliers
- la formation des intervenants

La municipalité, bien que confrontée à un manque d'intervenants, assure qu'elle respecte la norme d'encadrement qui est de 1 éducateur pour 18 enfants. Par ailleurs, la masse d'heures à offrir sur un temps fractionné (3 fois 1h par semaine) ne facilite pas l'intérêt de prestataires (personnes et associations).

Une rencontre entre intervenants TAP et parents devrait être proposée en début d'année scolaire. Elle permettrait de communiquer et d'informer sur ces temps.

Une nouvelle procédure d'inscription aux TAP sera mise en place. Elle consiste à faire une préinscription courant juin afin d'améliorer la gestion de ce temps périscolaire pour la rentrée scolaire 2017.

### 2) Vie scolaire

#### Effectifs

A ce jour 162 élèves sont inscrits. 22 CM2 devraient quitter l'école pour le collège et 50 élèves de GS pourraient être inscrits en CP à la rentrée prochaine. Cette nouvelle hausse des effectifs pourrait conduire à la création d'une 8<sup>ème</sup> classe.

### Organisation des entrées et des sorties (temps scolaire)

Les consignes administratives adressées aux écoles rappellent l'attention qu'il faut porter aux entrées et sorties dans les écoles. Elles nous imposent à mettre en place une vigilance renforcée.

L'accueil des élèves et des parents a été réorganisé à l'école. Le matin, seul le petit portillon est ouvert avec comme toujours un maître d'accueil. L'accueil du matin se fait de 08h20 à 08h30. Le petit portillon est refermé à 08h30. L'accueil du soir se fait sous l'espace porche qui est accessible à 15h45.

Le règlement intérieur de l'école explicite cette organisation. Il précise également le cadre légal des horaires scolaires. La problématique des élèves en retard a été soulevée. Il est rappelé aux parents le strict respect des horaires scolaires. Il est de la responsabilité des parents d'amener leur enfant à l'heure à l'école et de prendre leurs dispositions pour qu'il en soit ainsi. A la fermeture du portillon à 8h30, les enseignants sont en responsabilité de classe.

Les enfants en retard doivent donc attendre au pire la fin de service de l'agent de sécurité (responsable de la traversée de la rue Jeanne d'Arc) pour entrer à l'école.

Il est à noter qu'il n'y a pas d'agent(s) administratif(s) en fonction à plein temps sur les écoles comme cela est le cas dans les collèges et lycées.

### Règlement intérieur

Le règlement intérieur de février 2016 a été validé au conseil d'école du mois d'octobre. Il y est annexé la nouvelle gestion des entrées et des sorties. Ce règlement est consultable sur le site de l'école.

### Exercices de sécurité

Un exercice d'évacuation des locaux a déjà eu lieu (le vendredi 18/11/16). Le cas où les classes seraient bloquées dans les étages et ne pourraient évacuer par le rez-de-chaussée a été évoqué. Un exercice d'alerte incendie a également été effectué sur le temps de restauration scolaire (le mardi 13/12/16) et sur le temps des TAP (le mardi 13/12/16).

Un exercice de confinement a été effectué (le mercredi 14/12/16). Les écoles sont dotées d'une malle confinement. Il est cependant noté la faible dotation en ruban adhésifs (colmatage des fenêtres) et en ressources alimentaires énergétiques (barres énergétiques ou équivalents). Par ailleurs, il n'y a aucune dotation en eau minérale.

Le problème du manque de toilettes dans le bâtiment de confinement (bâtiment classes) a également été évoqué.

En ce qui concerne l'alerte intrusion, aucun exercice n'a été fait. La complexité de cette situation (matérielle, psychologique) a engagé l'école dans une réflexion. Un groupe de travail s'est réuni le jeudi 05 janvier. Il était constitué des enseignants, du Chef de service équipement de la ville d'Orléans (suivi du patrimoine) et du Référent sûreté de la Police Nationale. Ce groupe de travail a permis d'affiner les risques. Des préconisations ont été mises en avant. Elles concernent l'aménagement des locaux et les conduites à tenir.

### Livret scolaire

Les livrets scolaires de l'école élémentaire et du collège ont évolué à compter de la rentrée scolaire 2016 pour ne plus former qu'un livret scolaire commun pour la scolarité obligatoire. Les éléments constitutifs du livret sont numérisés dans une application informatique nationale dénommée "livret scolaire unique du CP à la troisième".

L'école communique dans le cadre de ce livret numérique. Dans un premier temps, il y aura une communication papier puis, lorsque cela sera rendu possible, les parents pourront consulter le livret de

leur enfant sur l'application du Ministère. On passera alors à la dématérialisation du bulletin scolaire. L'application est encore en phase de développement.

En ce qui concerne l'école Ducerceau, nous éditerons un bulletin par semestre (février et juin). Les évaluations des compétences pourront être réalisées par des bilans de compétences classiques ou à travers le travail quotidien de l'élève. L'ensemble de ces évaluations sera ensuite reporté dans le livret numérique.

#### Kermesse d'école

La kermesse d'école aura lieu le vendredi 30 juin 2017 à 18h15. Le principe d'organisation reste le même que celui de l'an passé. Une cellule de pilotage devra être prévue pour en assurer une bonne organisation.

### **3) Coopérative scolaire**

Les comptes sont consultables par les membres du conseil d'école. Le nouvel avoir au 07 février 2017 est de 4 490 €.

### **4) Travaux d'aménagements et divers**

#### Aménagements liés à la sécurité

Voir fin de partie dédiée aux exercices de sécurité.

#### Installation de toilettes dans le bâtiment classes

Leur utilisation, liée au quotidien, permettrait aux élèves de ne pas sortir du bâtiment. Par ailleurs, leur utilité s'impose si un confinement s'avérait nécessaire. Une réflexion devrait être engagée par la mairie.

#### Demande de point d'eau (lavabo – fontaine) dans la cour

Cette demande n'est pas retenue par la mairie. Elle reste toujours d'actualité pour l'école.

#### Point sur les locaux de l'ancien collège

L'école utilise cette année les locaux situés en rez de chaussée (occupation partagée entre le scolaire et le périscolaire). Le nettoyage des salles a été réalisé. La mise en chauffage et en sécurité sont toujours à l'étude. Le bâtiment sur cour reste dans le domaine municipal. La partie ouest sera privatisée.

### **5) Dates fixées**

Dates à retenir : Conseil d'école le mardi 30 mai 2017  
Kermesse d'école le vendredi 30 juin 2017

La séance a été levée à 20h.

Le Directeur, François Dussart